



Secrétariat général

Contact : Raphaël LEFERE

E-mail : raphael.lefere@sibelga.be

Mobile : 0479 75 21 11

BRUGEL

Monsieur K. Welch, Président

Avenue des Arts 46

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28 août 2023

Nos réf.

CO.117.SGA23-RLEF-2023.08.25

Concerne : **Méthodologie tarifaire - Avis de Sibelga**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Vous trouverez ci-joint l'avis formel de Sibelga sur les projets de méthodologie tarifaire (partie cadre réglementaire) communiqués par Brugel en date du 29 juin dernier. Cet avis vous est rendu dans le cadre de la concertation officielle prévue par l'accord conclu le 3 mai 2022 entre Brugel et Sibelga, publié sur le site Internet de BRUGEL.

Le Comité directeur de Sibelga tient à vous faire part de sa plus vive inquiétude à l'égard des projets de méthodologies en l'état, en ce qu'ils ne garantissent pas que Sibelga puisse continuer à assurer la mission d'intérêt général essentielle qui lui a été dévolue par le législateur et le Gouvernement, avec le niveau de qualité et de disponibilité qui peut être légitimement attendu d'un gestionnaire de réseau urbain, opérant dans la capitale de l'Union européenne.

Cette qualité et cette disponibilité de nos réseaux et de nos services sont excellentes, qu'il s'agisse par exemple de la durée ou du nombre d'indisponibilités subies en moyenne par les clients, du taux de relève effectif des compteurs, des prestations de marché, ou encore de l'accessibilité de notre contact center pour les Bruxellois. Les rapports détaillés remis à Brugel depuis plus de 10 ans en attestent à suffisance. Ils font la fierté du personnel de Sibelga mais aussi des actionnaires communaux que nous représentons. Une fierté d'autant plus justifiée que **les tarifs de Sibelga sont parmi les moins chers du pays pour l'électricité comme pour le gaz.**

Nous sommes dès lors extrêmement préoccupés qu'au travers du cadre réglementaire proposé, Brugel semble prête à mettre en péril le bon fonctionnement d'une entreprise efficace et efficiente, ce faisant, le service essentiel qu'elle délivre à la population et aux fonctions économiques et administratives.

Ceci nous préoccupe d'autant plus dans un contexte où la transition énergétique et l'accès à l'énergie constituent des enjeux majeurs, prioritaires à l'agenda des décennies à venir ; et où, pour rencontrer ces enjeux,

Sibelga devra consacrer d'importantes ressources à la gestion des changements profonds induits pour les réseaux, les marchés et les clients.

Or, nous constatons, dans les projets de texte qui sont sur la table que :

- La couverture des coûts liés aux investissements nécessaires à l'accélération de la transition énergétique n'est plus garantie
- L'enveloppe de coûts autorisés pourrait ne pas permettre à Sibelga de recouvrer ses frais, et obliger à couper dans certaines dépenses essentielles à la mise en œuvre des missions de Sibelga et/ou à la qualité du service
- Le financement des investissements futurs devient hautement incertain alors que celui-ci sera conséquent dans les prochaines années.

Ceci n'est pas acceptable.

En tant que représentants élus, garants de l'intérêt général, nous pouvons d'autant moins l'admettre qu'à plusieurs égards, l'équilibre institutionnel et la répartition des pouvoirs entre le législateur, le Gouvernement et Brugel est méconnu dans vos propositions, entachant lesdites propositions d'illégalité.

Enfin, nous ne comprenons pas les déclarations de Brugel, notamment devant le Parlement bruxellois, selon lesquelles il faut mettre fin à la rente de monopole du GRD. Les actionnaires communaux de Sibelga ne demandent qu'une rémunération normale et équitable des capitaux qu'ils y ont investi et d'assurer un taux de rendement suffisamment stable permettant néanmoins à Sibelga de faire face à ses obligations sur le long terme, dans l'intérêt de la collectivité.

En conclusion, nous espérons que sur base des remarques formulées dans notre avis formel et des avis d'experts qui en font partie intégrante, Brugel reverra les projets de méthodologie tarifaire avant leur approbation définitive. Nos équipes se tiennent à votre entière disposition pour ce faire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, en l'assurance de notre considération distinguée.

Thibaud Wyngaard,

Vice-Président du Conseil d'administration

Faouzia Hariche,

Présidente du Conseil d'administration